



**KPMG S.A.**  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

*ALTUR INVESTISSEMENT S.C.A.*  
***Rapport du commissaire aux comptes sur la  
réduction du capital***

Assemblée générale du 15 décembre 2022, résolution n°1

ALTUR INVESTISSEMENT S.C.A.

9, rue de Téhéran - 75008 Paris



**KPMG S.A.**  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **ALTUR INVESTISSEMENT S.C.A.**

Siège social : 9, rue de Téhéran - 75008 Paris  
Capital social : €.10 551 708

### **Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale du 15 décembre 2022, résolution n°1

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette réduction du capital résultera de l'annulation d'un nombre maximum de 760 000 actions, achetées par votre société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-207 du Code de commerce, sous condition suspensive d'octroi par l'Autorité des marchés financiers d'une déclaration de conformité relative à l'offre publique de rachat, emportant visa sur la note d'information relative à ladite offre publique conformément à l'article L.621-8 du Code monétaire et financier et l'article 231-23 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne peut porter atteinte à l'égalité des associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société d'un montant maximum de 1 900 000 euros.

Paris la Défense, le 25 novembre 2022

KPMG S.A.

Pascal Lagand  
Associé